



# Votre formation à la conduite d'un cyclomoteur

## Pass Conduite

2 Rue Robert Schuman  
Z.A de la Pimpie  
26120 MONTELIER

04 75 59 99 26

06 60 13 33 49

[www.passcm.com](http://www.passcm.com)

Agr.: E1502600180

## Définition:

- Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (4kw pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

## Formation théorique

- Elle est dispensée au collège et porte sur les règles de sécurité routière. Elle est validée par l'attestation scolaire de sécurité routière en classe de 5e (pour l'ASSR1) et en classe de 3e (pour l'ASSR2). Hors milieu scolaire il est dispensé l'ASR.

## Formation pratique

- La formation pratique de 7 heures est assurée par l'école de conduite. Elle est constituée de 3 phases.
  - Enseignement hors circulation 2h
  - Conduite en circulation 4h
  - Sensibilisation aux risques 1h

## Délivrance de l'attestation de suivi de formation

- À la fin de la formation, vous recevez une attestation de suivi, option cyclomoteur ou option quadricycle léger à moteur.
- L'attestation de suivi de la formation vous autorise à conduire un véhicule correspondant pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, vous devez avoir obtenu la fabrication de votre permis de conduire catégorie AM sur le site ANTS.